

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 1 avril 2025

N° VA_DEL2025_29

Objet : Autorisation de signer les marchés

L'an deux mille vingt-cinq, le 01 avril à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Saliha KHATIR, ayant donné pouvoir à Alexis VLANDAS, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Gérard CAUDRON, Antoine MARSZALEK, ayant donné pouvoir à Catherine BOUTTÉ, Lionel BAPTISTE, Dominique GUERIN étant absents, André LAURENT, Mariam DEDEKEN étant excusés.

1. Marché de prestations de service de télésurveillance et d'intervention dans les bâtiments communaux :

Ce marché de prestations de service a pour but le renouvellement du marché de services télésurveillance et d'intervention dans les bâtiments communaux.

Une première procédure a été lancée fin d'année 2024 constituée de deux lots distincts. Cette procédure a été déclarée sans suite pour modification du cahier des charges.

Le nouveau marché intégrera la télésurveillance des 133 sites équipés d'alarmes ainsi que les prestations d'intervention sur site.

Le prestataire aura à gérer les remontées d'informations des centrales d'alarmes (Mises en et hors services, défauts techniques, dérogations claviers, intrusions...) et il dépêchera sur site un intervenant en cas d'intrusion. L'intervenant pourra être sollicité pour des rondes et du gardiennage.

Le prochain marché sera constitué d'un lot unique afin de permettre une meilleure maîtrise des interventions sur les sites ainsi que d'optimiser la gestion administrative et financière.

Le marché sera passé sous forme d'appel d'offres ouvert conformément à l'article 21212-1° du Code de la commande publique donnant lieu à un accord cadre à bons de commandes avec un minimum et un maximum dont les prestations sont susceptibles de varier de la manière suivante :

Lots	Description	Montant mini annuel en € HT	Montant maxi annuel en € HT
1	Services de télésurveillance et d'intervention dans les bâtiments communaux	50 000 €	180 000 €

Ce marché sera conclu pour une durée d'un an renouvelable 3 fois un an à compter du 1^{er} juillet 2025 jusqu' au 30 juin 2028.

Les critères de choix sont les suivants :

Critère 1 : Prix : 50%

- Redevance mensuelle par site 30%
- Coût horaire de gardiennage 10 %
- Coût unitaire d'une ronde 10 %

Critère 2 : Méthodologie : 50%

- Moyens mis en œuvre du poste central de télésurveillance 15%
- Traitement de l'information au poste central de télésurveillance 15%
- Modalités d'interventions 20%

2. Marché de Travaux Centre nautique Babylone

Ce marché de travaux a pour but de rénover les équipements en fin de vie du Centre nautique Babylone.

Le marché sera passé sous forme d'une procédure adaptée.

Les travaux proposés consistent à :

Lot 1 : Rénovation de la filtration et de ses équipements :

Remplacement des 2 filtres à sables en fin de vie par un filtre à perlites et refonte globale hydraulique de la filtration.

Lot 2 : Rénovation de l'étanchéité de la bache tampon et de la fosse du mur mobile:

Rénovation complète du revêtement d'étanchéité de la bache tampon située sous le petit bassin qui permet le maintien du bassin en position haute et du revêtement de la fosse du mur mobile.

Lot 3 : Rénovation des installations de ventilation et chauffage des différents vestiaires :

Remplacement des 2 centrales de traitement d'air des vestiaires (RDC et sous-sol), remplacement des grilles de soufflage et pose de registres pour les vestiaires RdC, refonte des gaines de ventilation des vestiaires sous-sol.

Lot 4 : Rénovation des verrières en polycarbonate, des relevés d'étanchéité, pose des protections collectives permanentes sur les différentes couvertures et remplacement des skydômes des vestiaires :

Le coût total prévisionnel des travaux est estimé à 920 000 € TTC.

Pour les lots 1, 2 et 3, les critères sont les suivants :

Critère 1 : Prix : 60 %

Critère 2 : Valeur technique : 40%

- Qualité du matériel : 20%
- Méthodologie du chantier : 20%

Pour le lot 4, les critères sont les suivants :

Critère 1 : Prix : 50 %

Critère 2 : Valeur technique : 50%

- Qualification des moyens humains dédiés et du matériel dédié au chantier : 20%
- Méthodologie, organisation et optimisation du chantier : 30%
 - Planning détaillé mentionnant la durée d'exécution, le nombre d'ouvriers et le type de matériel mobilisés pour chaque tâche.
 - Mémoire technique sur la méthodologie particulière d'intervention et l'organisation du chantier proposées par l'entreprise pour les travaux à réaliser avec les points suivants :
 - Prise en compte du site et des contraintes (accès au site, accès en hauteur...).
 - Optimisation de l'ordonnancement entre la dépose des anciens panneaux de verrière en polycarbonate, et la pose des nouveaux.
 - La mise hors d'eau rapide afin de préserver les ouvrages existants.
 - Mettre en place des mesures de protections collectives adéquates et leur maintien pendant la durée du chantier. (Le type d'échafaudage, les engins de levage, les nacelles...).
 - L'optimisation des délais d'approvisionnement et de pose pour tenir compte.
 - Désignation d'un responsable du suivi du planning.

3. Marché de végétalisation des cours d'école

L'objet du marché porte sur la déminéralisation, la végétalisation et autres aménagements des cours d'écoles décomposé en 6 lots :

Lot 1 : Groupe scolaire Paul Fort

Lot 2 : Groupe scolaire Albert Calmette

Lot 3 : Groupe scolaire Pablo Picasso (cours maternelle et crèche) constitué de trois tranches optionnelles :

- Ecole élémentaire (aménagement paysagers)
- Ecole élémentaire (coin calme)
- Ecole élémentaire (Aménagement d'un multisport)

Lot 4 : Ecole Taine élémentaire constitué d'une tranche optionnelle :

- Installation d'un abri de jardin

Lot 5 : Groupe scolaire Camus

Lot 6 : Groupe scolaire Chopin (rénovation des enrobés)

Le montant de l'opération est estimé à 900 000 € TTC

Le marché sera passé sous forme d'une procédure adaptée.

Les critères de choix sont les suivants :

- **Pour le lot 1 Groupe scolaire Paul Fort :**

Critère 1 : Prix : 50%

Critère 2 : Valeur technique : 20% :

- La qualité technique des fournitures : 5%
- L'organisation du chantier tenant compte notamment des contraintes d'accès et la sécurisation des usagers (y compris si l'exécution devait se dérouler pendant la période scolaire) : 15%

Critère 3 : Délai : 25 %

- La période d'exécution phase 1 travaux d'été 20%
- La phase 2 : plantations pendant vacances de Toussaint : 5 %

Critère 4 : Développement durable : 5%

Efforts consentis pour réduire l'impact environnemental de ce chantier

- **Pour le lot 2 Groupe scolaire Albert Calmette :**

Critère 1 : Prix : 50%

Critère 2 : Valeur technique : 20% :

- La qualité technique des fournitures : 15%
- L'organisation du chantier tenant compte notamment des contraintes d'accès et la sécurisation des usagers (y compris si l'exécution devait se dérouler pendant la période scolaire) : 5%

Critère 3 : Délai : 25 %

- La période d'exécution phase 1 travaux d'été 20%
- La phase 2 : plantations pendant vacances de Toussaint : 5 %

Critère 4 : Développement durable : 5%

Efforts consentis pour réduire l'impact environnemental de ce chantier

- **Pour le lot 3 Groupe scolaire Pablo Picasso :**

Critère 1 : Prix : 50% :

- La tranche ferme : 30%
- Les tranches optionnelles : 20%

Critère 2 : Valeur technique : 25% :

- La qualité technique des fournitures : 20 %
- L'organisation du chantier tenant compte notamment des contraintes d'accès et la sécurisation des usagers (y compris si l'exécution devait se dérouler pendant la période scolaire) : 5%

Critère 3 : Délai : 20 %

- La période d'exécution phase 1 travaux d'été 17 %
- La phase 2 : plantations pendant vacances de Toussaint : 3 %

Critère 4 : Développement durable : 5%

Efforts consentis pour réduire l'impact environnemental de ce chantier

- **Pour le lot 4 Ecole Taine élémentaire**

Critère 1 : Prix : 50%

Critère 2 : Valeur technique : 25% :

- La qualité technique des fournitures : 15 %
- L'organisation du chantier tenant compte notamment des contraintes d'accès et la sécurisation des usagers (y compris si l'exécution devait se dérouler pendant la période scolaire): 10 %

Critère 3 : Délai : 20 % :

- La période d'exécution phase 1 travaux d'été 15 %
- La phase 2 : plantations pendant vacances de Toussaint : 5 %

Critère 4 : Développement durable : 5% :

Efforts consentis pour réduire l'impact environnemental de ce chantier

- **Pour le lot 5 Groupe scolaire Camus :**

Critère 1 : Prix : 50% :

- La tranche ferme : 40%

- La tranche optionnelle : 10%

Critère 2 : Valeur technique : 25% :

- La qualité technique des fournitures : 15 %
- L'organisation du chantier tenant compte notamment des contraintes d'accès et la sécurisation des usagers (y compris si l'exécution devait se dérouler pendant la période scolaire ou centre de loisirs) : 10 %

Critère 3 : Délai : 20 % :

- La période d'exécution phase 1 travaux d'été 10%
- La phase 2 : plantations pendant vacances de Toussaint : 10 %

Critère 4 : Développement durable : 5% :

Efforts consentis pour réduire l'impact environnemental de ce chantier

- **Pour le lot 6 Groupe scolaire Chopin :**

Critère 1 : Prix : 60%

Critère 2 : Valeur technique : 15%:

- L'organisation du chantier tenant compte notamment des contraintes d'accès et la sécurisation des usagers: 5%
- L'appropriation des contraintes notamment l'accessibilité PMR à prendre en compte dans la proposition de l'entreprise: 10%

Critère 3 : Délai : 20 %

Critère 4 : Développement durable : 5% :

Efforts consentis pour réduire l'impact environnemental de ce chantier

4. Marché de terrains synthétiques

- **Stade Thery :**

Le terrain d'entraînement de rugby au stade Emmanuel Thery en gazon naturel souffre d'une forte fréquentation qui le rend aujourd'hui impraticable. Les opérations de maintenance sont devenues extrêmement complexes.

La fréquence des entraînements ainsi qu'un réseau de drainage non efficace ne permettent pas de maintenir le terrain dans un état acceptable.

La présence d'un terrain synthétique sur le site permettra au club de pouvoir réaliser une grande partie de leur entraînement tout au long de l'année en préservant autant que possible le terrain d'honneur en gazon naturel voisin.

L'objet du projet consiste à créer, en lieu et place du terrain d'entraînement de rugby en herbe (Terrain B), un terrain de rugby en moquette synthétique.

Au-delà des infrastructures d'aménagement et la pose d'un revêtement sportif, le projet prévoit également le tamponnement et le stockage d'eaux pluviales.

Le cout de l'opération est évalué à 1 400 000 €TTC.

Le marché sera passé sous forme d'une procédure adaptée.

Le marché est décomposé en 2 lots :

- **Lot 1 : infrastructure sportive**
- **Lot 2 clôtures et serrurerie**

Les critères de choix sont les suivants :

Lot 1 : infrastructure sportive

Critère 1: prix 50%

Critère 2 : Délai global (y compris préparation et approvisionnement) et organisation du chantier: 15%

- Pour le délai : 10 %
- Pour l'organisation du chantier : 5 %

Critère 3 : Valeur technique: 25 %

- Sol sportif (moquette et sa charge, couche de souplesse) : 15%
- Récupération d'eau et connexion avec le système d'arrosage du terrain d'honneur : 10 %

Critère 4 : Référence de projets équivalents sur les 5 dernières : 5 %

Critère 5 : Environnementaux spécifique au chantier 5%

Lot 2 clôtures et serrurerie

Critère 1: prix 50%

Critère 2 : Délai global (y compris préparation et approvisionnement) et capacité à se coordonner avec l'avancement du chantier global: 15%

- Pour le délai : 10 %
- Pour l'organisation du chantier et coordination 5 %

Critère 3 : Valeur technique: 20 %

- Pare ballon : 10 %
- Main courantes et portails : 10 %

Critère 4 : Environnementaux spécifique au chantier 5%

- Stade Vanacker :

L'objet du projet porte sur la rénovation du terrain synthétique Vanacker créé en 2008. Au-delà du besoin de rénovation de la surface de jeux, un diagnostic des fondations réalisé sur plusieurs points du terrain a fait apparaître des défauts importants de la structure drainante et de son complexe de fondation.

Le projet s'oriente vers un remplacement de la moquette synthétique aujourd'hui chargée en caoutchouc recyclé par des matériaux en liège ainsi que la reprise de la structure et du système de drainage pour répondre aux défauts constatés.

Le projet prévoit également le remplacement du matériel d'éclairage par un matériel moins énergivore (LED).

Le montant de l'opération s'élève à 1 030 000 €TTC.

Le marché sera passé sous forme d'une procédure adaptée comportant 2 lots :

- Lot 1 : Rénovation du terrain synthétique :

Le lot 1 est décomposé en tranches, une tranche ferme et plusieurs tranches optionnelles décomposées de la manière suivante :

- La Tranche optionnelle n°1 : une purge ponctuelle du fond de forme et reprise partielle du drainage
- La Tranche optionnelle n°2 : reconstruction complète de la couche de forme et du drainage

- Lot 2 : Rénovation de l'éclairage

Le lot 2 est décomposé en tranches, une tranche ferme et plusieurs tranches optionnelles décomposées de la manière suivante :

- La Tranche Optionnelle n°1 : Étude de stabilité des mats
- La Tranche Optionnelle n°2 : Protection de la moquette synthétique
- La Tranche Optionnelle n°3 : Installation d'une solution de programmation et de télégestion à distance
- La Tranche Optionnelle n°4 : plus-value financière pour fourniture et pose des projecteurs LED répondant à un niveau d'éclairage moyen supérieur à la tranche ferme

Le marché est décomposé en 2 lots.

Les critères de choix sont les suivants :

Lot 1 : Rénovation du terrain synthétique

Critère 1: prix 50%

- Pour la tranche ferme : 70%
- Pour la Tranche Optionnelle n°1 : 10%,
- Pour la Tranche optionnelle n° 2 : 20 %

Critère 2 : Délai global (y compris préparation et approvisionnement) : 15%

Critère 3 : Valeur technique: 25 %

- Sol sportif (moquette et sa charge, couche de souplesse) 15%
- Méthodologie et mode opératoire détaillés :5 %
- Autres fournitures 5 %

Critère 4 : Référence de projets équivalents sur les 5 dernières : 5 %

Critère 5 : Environnementaux spécifique au chantier 5%

Lot 2 Rénovation de l'éclairage

Critère 1: prix 50%

- Pour la tranche ferme : 30 %
- Pour la Tranche Optionnelle n°1 : 3 %
- Pour la Tranche Optionnelle n°2 : 3 %
- Pour la Tranche Optionnelle n°3 : 7 %
- Pour la Tranche Optionnelle n°4 : 7 %

Critère 2 : Délai global (y compris préparation et approvisionnement) : 20%

- Pour les tranches ferme et optionnelles n° 2, 3 et 4 : 15 %
- Pour la Tranche Optionnelle n°1 : 5% %

Critère 3 : Valeur technique: 20 %

- Pare ballon 10 %
- Main courantes et portails 10 %

Critère 4 : Environnementaux spécifique au chantier 5%

Après avis de la Commission n°1 Finances, économie, ressources

humaines, moyens généraux, emploi, commerce, achats du lundi 17 mars 2025, Il est proposé aux membres du conseil :

- d'autoriser M.le Maire à signer les marchés conformément aux décisions qui seront rendues par la commission d'appels d'offres et les commissions de marchés :

- Prestations de service de télésurveillance et d'intervention dans les bâtiments communaux ;

- Travaux Centre Nautique Babylone ;

- Végétalisation des cours d'école ;

- Terrains synthétique ;

- de s'engager à inscrire les crédits nécessaires pour les budgets à venir ;

- d'imputer les dépenses aux comptes correspondants dans la limite des crédits budgétaires votés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Victor BURETTE

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 4 avril 2025 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20250401-210217-DE-1-1

Date AR Préfecture : jeudi 3 avril 2025